

# THE TIMES OF ISRAEL

14 janvier 2018

## Robert Badinter : « Israël doit refuser la peine de mort »

*"Je le dis avec toute la force de mon cœur, et de mon expérience d'homme et de juif qui vécut adolescent dans la France occupée par les nazis," affirme l'ancien-Garde des Sceaux*

Interview par Pierre Simon **Assouline**

La première étape d'un projet de loi en faveur de la peine de mort pour les terroristes [a été franchie le 3 janvier dernier](#) au Parlement israélien, à une très courte majorité (52 voix pour, 49 contre).

Pour Robert **Badinter**, l'homme qui porta le projet d'abolition de la peine de mort devant l'Assemblée nationale en septembre 1981 face à une France qui n'en voulait guère, ce texte est « indigne d'Israël », mais surtout « incitatif à commettre plus d'attentats » .

Avocat de formation, Garde des Sceaux sous François Mitterrand de 1981 à 1986, puis président du Conseil Constitutionnel, Robert Badinter symbolise en France le combat humaniste à travers ses infatigables luttes pour la réinsertion des prisonniers ou contre les discriminations de la loi à l'égard des homosexuels.

Présenté par le parti du ministre de la Défense Avigdor Liberman (Yisrael Beytenu), le projet de loi se fait l'écho du sentiment d'horreur causé [par l'attentat de Halamish](#) survenu en juillet dernier. Une promesse faite aux proches des victimes lors d'une visite pendant la *shiva*, aux côtés de l'actuel Premier ministre, Benjamin Netanyahu, qui s'est dit en faveur du texte, car, selon lui, certains terroristes, dans des cas extrêmes, « méritent la peine de mort ».

Le texte doit encore faire l'objet de trois lectures avant son adoption définitive. Il stipule que les tribunaux militaires, constitués de trois juges, pourront décréter à la majorité simple la peine de mort pour les « crimes terroristes ». A ce jour l'unanimité des trois juges est requise.

L'Etat d'Israël qui n'a pas aboli la peine de mort ne l'a cependant appliqué qu'une seule fois, suite à la condamnation d'Adolf Eichmann, à l'origine de la Solution finale qui a vu l'extermination de six millions de Juifs pendant la Shoah.

### ***Times of Israel : Comprenez-vous le sentiment d'Israéliens soutenant l'application de la peine de mort pour les terroristes ?***

**Robert Badinter** : Que la vue des victimes innocentes du terrorisme suscite chez leurs proches douleur et fureur, rien de plus naturel. Que le désir de vengeance se lève en leur cœur bouleversé, rien de plus compréhensible.

Mais la Justice ne se confond pas avec la vengeance. Elle la transcende. Il est d'autres moyens de punir le coupable que de le mettre à mort.

### ***Qu'est-ce que ce débat dit de la société israélienne ?***

C'est une évidence que la société israélienne a beaucoup changé, surtout depuis l'avènement d'une nouvelle génération. Mais peu importe le passé. Les valeurs fondamentales de la démocratie et du judaïsme doivent toujours inspirer le peuple juif, en Israël comme dans la diaspora.

Et je ne souhaite pas, moi qui n'oublie pas la dette des Européens à l'égard du peuple américain, que culturellement, *l'américan way of life* devienne aussi celle des Israéliens, et qu'Israël apparaisse aux yeux du monde comme le cinquante-et-unième Etat des Etats-Unis !

Mais je me rassure en pensant que là où il y a deux juifs, il y a au moins trois opinions ! Et je fais confiance à l'amour de la justice et de la raison du peuple d'Israël.

### ***Que vous inspire ce projet de loi ?***

Ce projet suscite en moi une profonde indignation. La peine de mort, disait le grand poète français Victor Hugo, est 'le signe spécial et éternel de la barbarie'.

Les pères fondateurs de l'Etat d'Israël doivent se retourner dans leur tombe. Pour ces grands hommes, le sionisme ne se concevait que dans le cadre d'une société où règneraient les valeurs humanistes, parmi lesquelles l'abolition de la peine de mort conserve une dimension symbolique incomparable.

Que l'Etat d'Israël, ouvert à tous les juifs de la diaspora qui avaient enduré tant de violences mortelles, refuse de recourir à la peine de mort, repousse le meurtre légal et considère la vie de tout être humain comme sacrée, voilà le message moral qu'ils nous ont laissé. C'est lui que trahit, pour des motifs purement politiques, le gouvernement de M. Netanyahu.

Je le dis avec toute la force de mon cœur et de mon expérience d'homme et de juif qui vécut adolescent dans la France occupée par les nazis : Israël doit refuser la peine de mort, cet outrage au premier des droits de l'Homme, le droit à la vie.

Laissons aux fascistes de tous temps et de tous les pays la proclamation délirante d'un général franquiste pendant la guerre civile en Espagne : « Viva la muerte ». C'est « Vive la vie » que les Israéliens qui ont foi en la démocratie doivent crier.

***Comment répondre à des personnes qui ont perdu leurs proches dans des attentats, et qui craignent que les assassins soient livrés dans le cadre d'échanges de prisonniers, comme cela a déjà été le cas, notamment lors de l'accord Gilad Shalit où 1 027 prisonniers ont été échangés contre le soldat israélien ? Cet argument est l'un des principaux employés par le camp de la réhabilitation de la peine de mort.***

Je comprends leur douleur. Mais ces échanges relèvent au cas par cas de décisions souveraines du gouvernement israélien en place lors de la décision.

Je ne saurai prendre position à l'égard d'un choix qui ne relève que de leur conscience et de leurs responsabilités devant le peuple israélien.

***Quelles conséquences, selon vous, un tel vote pourrait avoir ?***

Je relève qu'aujourd'hui, même les partisans les plus acharnés de la peine de mort se gardent de soutenir que celle-ci puisse avoir la moindre vertu dissuasive à l'encontre des terroristes.

Pour une raison évidente : les terroristes n'ont pas peur de la mort. Au contraire, elle les fascine. Ils entretiennent avec la mort des rapports ténébreux. Ceux qui se font exploser au milieu de victimes innocentes proclament le nom sacré pour eux d'Allah.

Pire encore, non seulement la perspective de la peine de mort prononcée contre eux au terme d'un procès qui leur servirait de tribune, loin de les dissuader, ne peut que les stimuler.

Et surtout, l'éventuelle exécution au terme de ce procès et de la décision du Président d'Israël de refuser sa grâce, ferait de ce terroriste sanglant le héros de sa cause. Le lendemain, des commandos de jeunes fanatiques se créeraient pour venger ce '[martyr](#)' [shahid].

Loin d'être dissuasif à l'égard de ces militants, le recours à la peine de mort serait dans ce cas incitatif à leur faire commettre encore plus d'attentats terroristes.

La peine de mort dans ce cas n'est pas seulement un manquement à nos valeurs : ce serait une faute dans la lutte contre le terrorisme. Les dirigeants d'Israël qui l'ont toujours refusé le savent bien.

Je me refuse à croire que ce projet puisse aller au terme de son parcours et devenir la loi de l'Etat d'Israël. Ce serait pour lui quitter le camp des démocraties occidentales qui ont toutes aboli la peine de mort hormis les Etats-Unis.

Encore doit-on souligner que la peine de mort y est en constante régression, qu'il s'agisse du nombre des exécutions (tombé de 98 en 1999 à 23 en 2017) ou du nombre des Etats abolitionnistes (19 Etats sur 50, dont 7 au cours des dix dernières années).

***S'appuyant sur une opinion traumatisée par les assassinats de Halamish, Tzipi Hotovely, vice-ministre des Affaires étrangères a affirmé que ce projet est « moral et juste ». Qu'en pensez-vous ?***

Derrière ces adjectifs se cache l'instinct de mort qui sommeille au cœur de l'homme. Cette pulsion de mort qui s'est aussi exercée contre les juifs au cours de leur longue et tragique histoire, il appartient aux Israéliens de la refuser.